



Conférence de Presse du 8 novembre 2006 sur les changements climatiques

Discours de Monsieur Lucien LUX, Ministre de l'Environnement

Note à la presse

1.) 12^{ième} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, COP12 – COP/MOP2, Nairobi, 6-17 novembre 2006

La 12^{ème} conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP12) et la deuxième conférence des parties agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto (COP/MOP2) se déroulent à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006.

Première réunion en Afrique subsaharienne sous la convention cadre, la conférence de Nairobi réunira près de 6000 participants de 188 pays. Le Luxembourg sera représenté au segment ministériel par Monsieur Lucien Lux, Ministre de l'Environnement.

Suite à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en février 2005 et le succès de la conférence de Montréal (COP 11/ COP- MOP 1, décembre 2005) pour ce qui concerne l'action future, la conférence de Nairobi peut être qualifiée de conférence de consolidation. Elle devra d'un côté confirmer la mise en œuvre des engagements et des accords existants de la Convention et du protocole, et d'un autre côté consolider et poursuivre les débats lancés à Montréal sur l'après-Kyoto. En ce qui concerne ce dernier point, l'objectif est l'adoption, au plus tard en 2009, d'un nouveau régime de protection du climat qui se base sur l'architecture du protocole de Kyoto, mais qui englobe tous les principaux pays-émetteurs de gaz à effet de serre, comme les Etats-Unis, la Chine et l'Inde, en différenciant selon leur responsabilité historique, leur niveau de développement, leurs émissions par tête d'habitant et leur capacité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Conseil de l'Union européenne a adopté, à l'occasion de la réunion des ministres de l'environnement du 23 octobre 2006, un document de conclusions en vue de la préparation de la conférence de Nairobi. Rappelant le nombre croissant de preuves scientifiques et insistant sur l'ampleur et l'urgence du défi que posent les changements climatiques, les ministres de l'environnement soulignent la nécessité d'aboutir d'ici quelques années à un régime international de réduction des émissions au-delà de 2012 qui permet d'éviter que l'augmentation de la température mondiale annuelle moyenne ne dépasse 2°C par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle. Pour mémoire, les fourchettes de réduction des émissions au niveau mondial, ainsi que la part de l'effort devant être assumé par les pays développés, correspondant à ce « scénario 2°C » avaient déjà été retenues par le Conseil en mars 2005 sous Présidence luxembourgeoise.

Pour ce qui concerne les enjeux et attentes de la conférence de Nairobi, les ministres ont entre autres souligné les points suivants :

- La nécessité d'accorder une attention particulière aux questions qui revêtent une importance toute première pour les pays en voie de développement, lesquels figurent parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Il convient de mentionner dans ce contexte la nécessité d'un accord sur la gestion du fonds pour l'adaptation afin de le rendre opérationnel. Ce fonds permettra de financer des projets concrets d'adaptation.
- Le rôle central occupé par le développement, le déploiement et le transfert de technologies en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (rôle moteur des gouvernements, importance des investissements du secteur privé). Vu que bon nombre d'investissements importants (renouvellement d'infrastructures) sont amortis sur une longue durée, il convient de les orienter de façon à minimiser les émissions de gaz à effet de serre.
- La nécessité de réduire les émissions dues à la déforestation dans les pays en voie de développement. 24% des émissions de gaz à effet de serre en 2005 proviennent de la combustion de forêts.

Les ministres ont par ailleurs souligné l'importance d'assurer l'avenir des instruments fondés sur le marché (système d'échange de quotas d'émission et « mécanismes de projets » - *JI* et *CDM*), ce qui exige des engagements chiffrés et contraignants en matière de réduction des émissions au-delà de 2012.

En matière d'action future, l'objectif poursuivi par l'UE consiste à assurer la coopération la plus large possible entre l'ensemble des pays dans un futur régime post-2012. Les efforts de l'UE tenteront de contribuer à la création d'une volonté politique de s'attaquer plus sérieusement à la problématique du changement climatique. A Nairobi, les négociateurs européens essaieront de préserver le juste équilibre entre les deux enceintes de discussion : d'un côté le « groupe de travail sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto » (pays industrialisés) qui tiendra sa deuxième session et tentera de se mettre d'accord sur un programme de travail, et d'un autre côté le « dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la convention » qui réunira l'ensemble des Parties à la convention (Etats-Unis inclus) et siègera deux jours en fin de conférence. L'objectif visé par l'UE consiste à se mettre d'accord fin 2007 sur un processus devant mener en 2009 à un accord sur un régime post-2012.

2.) Le « Stern review »

Ce document a été commandé en juillet 2005 par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, au chef du service économique du gouvernement britannique, Sir Nicolas Stern.

Les principales conclusions du rapport sont :

- Le changement climatique est le plus grand danger à long terme auquel l'humanité doit faire face. Il pourrait causer des pertes humaines et financières supérieures à celles engendrées par les deux guerres mondiales et la « Grande crise » des années

1920. Tous les pays seront affectés, et les pays les plus pauvres sont les plus vulnérables.

- Les coûts résultant de l'inaction sont de loin plus importants que ceux résultant de l'action. Au minimum, si le changement climatique ne sera pas combattu, les coûts pour s'y adapter seront de 5 à 20% du PIB mondial, alors que des mesures de réduction efficaces prises dès maintenant ne « pénaliserait » le PIB mondial que de moins de 1 %. (Pour mémoire, le PIB du Luxembourg s'élevait en 2005 à 29,396 milliards d'€).

- Le temps qui nous reste pour renverser la tendance diminue. La science et les économistes suggèrent que pour éviter un changement climatique catastrophique, les émissions de gaz à effet de serre mondiales doivent atteindre leur point culminant dans les 10 à 15 ans à venir pour ensuite être réduites drastiquement.

- Les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère a continuellement augmenté ses 150 dernières années pour atteindre aujourd'hui 430 ppm. La croissance moyenne est de 2 ppm par année. Une stabilisation des ces concentrations à un niveau de 450 ppm à 550 ppm signifient que les émissions mondiales doivent être réduites de 25%, et celles des pays industrialisés de plus de 60%.

- Le changement climatique n'est pas un problème insoluble. Les technologies pour réduire les émissions de CO₂, pour diminuer la demande énergétique, pour accroître l'efficacité énergétique, existent et se développent.

- Stern appelle à une coopération la plus large possible et à des actions domestiques.

A côté de souligner l'urgence en la matière, le Stern review insiste aussi sur les opportunités que représente la lutte contre le changement climatique, notamment en termes de création d'emplois. Miser sur des technologies innovantes, la recherche d'une efficacité énergétique accrue ainsi que sur les énergies renouvelables s'avérera payant à terme.

Le vrai défi consistera dès lors à tenter de surpasser le décalage existant entre d'un côté la très large sensibilisation du public et d'un autre côté la disposition de chacun à adopter des gestes conséquents.

L'analyse de Stern confirme ce qui a été dit depuis des années par le monde scientifique, et notamment le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) (voir aussi à ce sujet le plan d'action national en vue de la réduction des émissions de CO₂, pp. 4-8). Cette analyse est parfaitement en ligne avec le message véhiculé par l'Union européenne depuis un certain temps, à savoir que les bénéfices en matière de dommages évités l'emporteront à terme très largement sur les coûts des politiques de réduction des émissions, et que tout retardement des efforts de réduction ne fera qu'augmenter les coûts globaux pour la société.

Rappelons que sous présidence luxembourgeoise, le Conseil Environnement du 10 mars 2005 a adopté des conclusions sur le changement climatique, où le Conseil a envoyé le message politique suivant (extraits) :

- la dimension planétaire des changements climatiques exige la coopération la plus large possible de tous les pays, ... ;

- ... pour avoir une chance raisonnable de limiter à 2°C le réchauffement de la planète, il sera peut-être nécessaire de stabiliser les concentrations de CO₂ à un niveau très inférieur à 550 ppm ;
- il ressort de recherches scientifiques récentes et des travaux effectués dans le cadre du GIEC que, si l'on veut que cet objectif à long terme relatif à la température demeure réalisable, il faut que les émissions mondiales atteignent leur point culminant dans les deux prochaines décennies, puis diminuent considérablement pour y parvenir, d'ici à 2050, à une baisse des niveaux qui soit de l'ordre de 15% au moins, peut-être même de 50%, par rapport à ceux de 1990 ;
- compte tenu des réductions des émissions qui sont requises au niveau planétaire, des efforts devront être consentis conjointement par tous les pays au cours des décennies à venir eu égard à leurs responsabilités communes, mais différenciées, et à leurs capacités respectives, tous les pays développés sur le plan économique étant notamment appelés à intensifier sensiblement leurs efforts de réduction cumulées. Sans préjuger de nouvelles approches en matière de différenciation entre les parties, dans un futur cadre équitable et souple, l'UE espère étudier avec d'autres parties des stratégies qui permettraient de réaliser les réductions d'émissions nécessaires et estime que, à cet égard, il conviendrait d'envisager pour le groupe des pays développés des profils de réduction de l'ordre de 15 à 30% d'ici 2020 et de 60 à 80% d'ici 2050.

3.) Le plan d'action en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Bilan de la mise en œuvre

Mesures prises :

- projet de loi portant réforme de la taxe sur les véhicules : taxation des véhicules selon les émissions de CO₂; 40% de la recette sera versée au fonds de financement des mécanismes de Kyoto afin de mettre en oeuvre des projets nationaux et la participation à des projets CDM et JI ;
- projet de loi introduisant une contribution changement climatique sur l'essence (2 cents/litre) et le diesel (2x 1,25 cents/litre), recette sera versée au fonds de financement des mécanismes de Kyoto ;
- performance énergétique des bâtiments : projet de règlement grand-ducal introduisant des standards ambitieux en matière de consommation énergétique des bâtiments, proche des critères à basse consommation énergétique, ainsi qu'un certificat de performance énergétique ;
- injection de biogaz dans les réseaux de gaz naturel : dans le cadre du projet de loi fixant la participation de l'Etat au projet d'extension du « Minett-Kompost », l'injection de biogaz dans le réseau est prévue ;
- lancement d'une campagne de sensibilisation aux changements climatiques ;
- cours de formation et conseil par OAI, CRTE, agence de l'Energie ;
- recours aux mécanismes de projet CDM et JI : mise de 5 millions de dollars US dans le « Biocarbon Fund » de la Banque Mondiale, mise de 10 millions

dollars US dans le fonds « CDCF » de la Banque Mondiale, mise de 10 millions euros dans le fonds « MCCF » de la BERD, accord de transfert de crédits d'émission CDM avec une banque d'investissement internationale pour un montant de 7,5 millions euros, accord d'achat de crédits d'émission (en cours de négociation) dans le cadre du projet CDM enregistré « Landfill Gas to Energy Facility at the Nejapa Landfill Site in El Salvador » pour un montant de 4,55 millions euros, prise de contact avec les autorités roumaines en vue de la conclusion d'un « Memorandum of Understanding » entre les gouvernements luxembourgeois et roumain.

- centrale de mobilité : ouverture du centre d'appel le 6 novembre 2006 ;
- promotion de la mobilité douce : campagne de sensibilisation dans le cadre de la semaine de mobilité et de la campagne européenne sur les changements climatiques ;

Mesures en cours :

- travaux en cours pour la mise en place d'une structure centrale auprès de l'agence de l'Energie de conseil, d'information et de formation en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables, en coopération avec le « Energieinstitut Vorarlberg », document de stratégie du gouvernement pour début 2007 ;
- réexamen des dispositions fiscales concernant les voitures de service ;
- utilisation de plantes énergétiques, projet « Luxcycle » (Uni Letzebuerg, CRTE, CRP Gabriel Lippmann, IGLux) ;
- utilisation de bois-énergie : groupe de travail mis en place, comptoir-bois ;
- potentiel des énergies renouvelables au Luxembourg : premiers résultats présentés lors d'un atelier le 7 novembre, étude finale attendue pour début décembre. Dans ce contexte : réforme des règlements en matière d'aides financières aux personnes physiques et pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et de la cogénération ;
- assainissement énergétique des bâtiments publics (écoles) : enveloppe budgétaire de 30 millions euros sur période 2007-2012, programme en cours d'élaboration entre le ministère des Travaux Publics et le ministère de l'Environnement ;
- accords volontaires : discussions en cours avec la FEDIL (réunion prévue le 22 novembre), à voir en relation avec le plan national d'allocation de quotas.

Initiatives nouvelles

- mise en place d'un forum « changements climatiques », plateforme regroupant les principaux acteurs (ministère de l'Environnement, départements ministériels ; organisations patronales et syndicales, ONGs environnementales, CRTE, agence de l'Energie), à l'instar des ateliers organisés courant 2005/2006.

4.) Le plan national d'allocation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (PNAQ)

Etat de la situation

Le PNAQ du Luxembourg a été présenté et discuté au comité « changement climatique », regroupant des représentants des 25 Etats membres et de la Commission, lors des réunions du 7 et 22 septembre à Bruxelles. Les principaux points discutés ou ayant donné lieu à des critiques de la part du comité :

- l'utilisation considérable des mécanismes de Kyoto (CDM, JI) : le comité a demandé au Luxembourg de fournir des preuves de sa capacité de financement des 23,65 millions de tonnes de crédits d'émission devant être achetés selon le PNAQ et des engagements déjà pris et a critiqué la part considérable que représentent ces crédits d'émission par rapport aux réductions d'émission obtenues par les mesures annoncées dans le plan d'action national (actions domestiques) ;
- l'allocation aux 15 installations existantes et la réserve pour nouveaux entrants : la Commission estime en fait que l'allocation ne devrait pas dépasser les émissions vérifiées de 2005. Or dans une économie de la taille de celle du Luxembourg, des fluctuations importantes sont normales, comme le montre l'évolution des émissions de l'industrie depuis 1990, et par ailleurs un nombre limité d'installations représente une grande part des émissions totales du secteur d'échange d'émission. La mise en place de nouvelles lignes de production, notamment dans la sidérurgie, font que les émissions seront plus élevées en 2008-2012 qu'en 2005. Le Luxembourg, comme d'ailleurs les autres pays, doit également prévoir une réserve pour nouveaux entrants. Même si notre réserve est en termes de pourcentage par rapport à l'allocation totale au secteur plus élevée que dans les autres PNAQ, il ne faut pas perdre de vue que la quantité de tonnes de CO₂ ne suffirait même pas pour une nouvelle installation de type Intermoselle (production de clinker) ou pour une nouvelle turbine gaz-vapeur de type Twinerg.
- L'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs et les potentiels de réduction identifiées : le comité demande des clarifications sur les émissions projetées avec et sans mesures et les taux de croissance des secteurs.

Le ministère de l'Environnement a envoyé une première série de réponses à la Commission et est maintenant en attente d'une réaction de celle-ci afin que les négociations pourront démarrer.

Luxembourg, le 8 novembre 2006